

## La petite économie marchande à Kisangani

**D**ANS le cadre du projet CEE-UNIKIS-ULB (1), la FSSAP (Faculté des Sciences sociales, administratives et politiques) de l'Université de Kisangani a lancé un programme de recherche sur le développement de la « petite économie marchande » dans la ville de Kisangani.

A la base de la démarche engagée, il y a eu la volonté d'élargir l'approche souvent assez étroitement économique du phénomène de la multiplication dans les villes africaines de petits métiers relevant du secteur d'activité que l'on peut appeler « informel ». Le caractère multidisciplinaire de la FSSAP a permis cet élargissement.

Dans un premier stade, l'équipe de recherche a procédé surtout à la réalisation d'études de cas, c'est-à-dire de monographies de petits métiers. La méthodologie retenue est de type principalement qualitatif (entretiens semi-directifs, recueil d'autobiographies, observations de terrain...). Une nouvelle étape de la recherche a été aujourd'hui entamée, qui doit permettre d'appréhender de manière plus systématique et « contextuelle » le secteur de la petite économie marchande : analyse de filières d'activités ; analyse des relations villes-campagnes mises en jeu dans le développement de petits métiers ; analyse des modalités de financement de ces activités... L'optique des chercheurs est de contribuer, ce faisant, à la définition et à la mise en œuvre d'actions visant à améliorer les conditions dans lesquelles fonctionne la petite économie marchande à Kisangani.

Les premiers résultats de la recherche, les réflexions développées dans le cadre d'un séminaire tenu à Kisangani ont permis d'avancer dans la formulation d'une problématique générale. Car, pour désigner un ensemble d'activités qui ont pour caractéristiques, d'une part, d'être plus ou moins illégales, non légales ou clandestines

tines, d'autre part, de combiner des traits socio-économiques et culturels qui relèvent des traditions et de la modernité, des systèmes précapitaliste et capitaliste, maints auteurs proposent des appellations diverses : « secteur informel », « secteur non structuré », « secteur non officiel », « seconde économie », « petite économie marchande »...

Cette querelle de mots n'est-elle pas en grande partie une vaine querelle dans la mesure où, pour saisir des activités très hétérogènes que l'on cherche ici à appréhender, il est en fait nécessaire de croiser des conceptualisations différentes ? La notion de secteur ou de phénomène « informel » peut être maintenue comme la plus englobante, mais quelle définition lui donner ? Désigne-t-elle une réalité de type économique ou un fait socio-culturel beaucoup plus général (la politique, la religion, la création artistique en Afrique ne relèvent-elle pas dans une large mesure de l'informel ?)

La notion de petite économie marchande ne convient certainement pas pour des activités comme celles auxquelles se livrent des gros trafiquants et contrebandiers. Elle est plutôt adéquate pour définir une vaste catégorie de petits métiers. Mais que signifie-t-elle ?

Dans un document de travail, G. de Villers désignait par la petite économie marchande des activités à caractère indépendant d'envergure limitée relevant le plus souvent, mais pas nécessairement, et à des degrés divers du secteur dit « informel » ou « non officiel » de l'économie. Ces activités sont à la fois non domestiques et non capitalistes.

Non domestiques, car il s'agit d'activités monétaires, insérées dans l'économie marchande.

Non capitalistes, car :

— reposant en général sur le travail personnel du patron et/ou sur celui des membres de sa famille (au sens large) ;

— recourant dans un certain nombre de cas à des travailleurs salariés, mais sur une échelle réduite et sous des formes habituellement non classiques (par exemple, rémunération en pourcentage) ;

— utilisant des équipements obsolètes et à faible intensité capitalistique ;

— ne dégageant qu'exceptionnellement un surplus susceptible d'être épargné et investi dans une modernisation des équipements ou un élargissement des bases de l'activité (2).

Il s'agit là d'une définition qui se veut générale, c'est-à-dire

(1) Projet de coopération inter-universitaire entre l'Université de Kisangani, et l'Université libre de Bruxelles, financé par la Communauté économique européenne.

(2) Cf. Document de présentation du projet de recherche sur la petite économie marchande, repris en annexe dans Notes de

Recherches, IRSA, n° 8, février 1990. Pour de plus amples commentaires, lire G. de Villers, « La petite économie marchande dans les villes africaines ; état de la question et pistes de recherche », *Notes de Recherches*, n° 7, novembre 1988, 43 p.

applicable à un grand nombre de, si ce n'est à toutes les petites activités marchandes. De par leur importance (numérique et qualitative) et la diversité de leur nature, plusieurs interrogations peuvent être soulevées. Le terme « activités de survie », qui paraît souvent traduire la « logique » des activités de la petite économie marchande, ne serait-il pas trop réducteur dans la mesure où celles-ci mettent aussi en jeu des valeurs culturelles et des formes originales de sociabilité ? Bien au contraire, les activités de la petite économie marchande ne semblent-elles pas refléter le milieu et leur intégration se faire plus par effet de soumission-adaptation plutôt qu'elles ne constituent des initiatives créatrices pouvant déboucher sur le progrès de la société — ici la ville ?

Cette dernière question quelque peu brutale et provocatrice, d'autant plus qu'elle paraît remettre en cause l'originalité souvent reconnue aux petites économies marchandes de nos villes comme solution locale aux difficultés de « survie », amène à s'interroger sur cet objet qui reste jusque-là peu circonscrit (3).

### Connaître la ville

---

Ce sont les hommes qui, confrontés aux problèmes de survie ou aux difficultés liées à la conjoncture, cherchent ou se créent des emplois. La connaissance des petites activités marchandes repérées dans plusieurs villes du Tiers monde, Kisangani en l'occurrence, implique l'identification des acteurs, c'est-à-dire la connaissance de leurs origines sociales et/ou de leur milieu dans ces villes qui les englobent.

A Kisangani, divers acteurs de la PEM (petite économie marchande) habitent parfois des milieux totalement différents. Cela peut avoir une influence sur la nature et la localisation des petits métiers qui s'y créent ou sur l'orientation et le choix des hommes vers les activités marchandes. Même si formellement ceux-ci sont généralement identifiés comme appartenant à la même ville, on devra comprendre que la vente d'eau au gobelet ou par sachet, du pétrole ou de l'huile de palme à la mesurette, des « braises » (charbon de bois) au tas... est géographiquement et socialement localisée. Qu'aucun docker des *beachs* privés n'habite le centre ville, qu'aucune entreprise de friperie n'ait été identifiée dans certaines zones, que les activités de « quado » (réparateurs de pneus), « kadhafi » (revendeurs d'essence) et les entreprises de taxis soient surtout concen-

(3) Une table-ronde ayant la même préoccupation s'est tenu à Bruxelles à la fin du mois de janvier ; elle a eu pour thème

« petite économie marchande et phénomènes informels ».

trées à la Makiso et à la Tshopo, que les petits marchés nocturnes ne soient pas présents dans certains quartiers trop pauvres comme Mbilinga et Kandolo parmi les douze que compte la zone de Tshopo, ne sont pas des faits dus au hasard. A travers la distribution des activités de la PEM, il faudra voir l'occupation de la ville en catégories socio-économiques.

Makiso, par exemple, est l'une des six zones administratives qui composent la ville de Kisangani, dont elle occupe le centre. A l'époque coloniale, elle était entièrement habitée par les étrangers (Belges et autres Européens, quelques Asiatiques). Elle est donc le cœur de la ville, car elle héberge toutes les administrations, le commerce, le port et quelques industries, bref, les principales activités qui constituent les fonctions urbaines de Kisangani. Mais on a remarqué principalement depuis 1974-1975 la pénétration dans le centre des affaires de la Makiso du commerce ambulante et de l'artisanat, en d'autres termes des activités de la petite économie marchande. En effet, on retrouve dans la cour d'un grand magasin des étals, ou entre deux bâtiments, des échoppes, des kiosques en bois ou en tôles servant de restaurants, d'ateliers de tailleurs et de cordonniers. L'importance du centre des affaires de la Makiso réside dans le fait qu'il est le centre d'approvisionnement du petit commerce des quartiers : la plupart des produits vendus dans les autres zones urbaines en proviennent, surtout les produits manufacturés.

Les zones de Mangobo, Tshopo, Lubunga, Kabondo et Kisangani sont les fiefs des catégories moyennes et faibles de la population. En réalité, plusieurs catégories sociales s'y trouvent représentées : les petits et moyens commerçants, les travailleurs de la fonction publique et privée, les travailleurs indépendants et les chômeurs. C'est là que se trouvent la plupart des zones de *squatting* présentant toutes les caractéristiques des quartiers pauvres surgis à la suite de l'urbanisation rapide de la fin des années 1960 : cases en feuilles, en chaume ou en matériel de récupération, manque total d'électricité, maladies, mortalité infantile et autres fléaux... (4).

Kisangani est un bel exemple de ces villes africaines où le centre ville et les autres zones périphériques, avec tout ce qu'il y a de constructions non planifiées, présentent un aspect modeste. Certains quartiers comme Batiabongene, Mogbamboli, Lubuya-Bera, Matete, Kibibi, Simi-Simi... ont tous les aspects de gros villages. Les rapprochements socio-économiques entre ville et campagne longtemps stigmatisés par maints chercheurs se maintiennent. Mais il y a lieu d'affirmer ici que la campagne se trouve en partie intégrée dans la ville administrative de Kisangani.

(4) Cf. Ngub'usim M.N. et F. Streiffeler, « Citadins de revenu modeste et travail productif en milieu urbain : une expérience zai-

roise », *Revue zairoise de psychologie et de pédagogie*, vol. XII, 1-2, 1983, pp. 10-11.

L'étude de la petite économie marchande passe alors par celle de la croissance de la ville de Kisangani. Les quartiers anciens et nouveaux, nés à des périodes et sous des auspices différents, ont chacun leur histoire, qui a modelé leur disposition interne, leur contenu social, leur visage. Mais leur évolution, pour certains déjà longue, montre combien la classique opposition ville-village est aujourd'hui bien dépassée : la réalité apparaît autrement, peut-être plus riche et nuancée.

### ***Des cultures urbaines différentes***

Tous les habitants de Kisangani qui s'adonnent aux activités de la petite économie marchande n'ont pas la même culture urbaine. Si d'un point de vue administratif, tous reçoivent l'étiquette d'urbains, seuls certains vivent dans un cadre réellement urbanisé et adoptent un comportement urbain spécifique. Il y a très peu de points communs entre les amateurs des films projetés au ciné Éros, des pièces de théâtre jouées au Centre culturel français... et ceux préoccupés par le vol des poules, chèvres ou ananas au quartier Kilanga ou Masindula. Certes, la radio est ici le point commun ; c'est elle qui annonce et la programmation des films ou des pièces de théâtre et les menaces de foudre contre l'inconnu voleur. Autant de différences aussi sur le plan des religions, de l'école, du mode de vie... A Kisangani, il y a des milieux pauvres distincts de ceux qui sont nantis ; de même qu'il y a des zones franches où les échanges deviennent réciproquement intenses entre divers acteurs appartenant pourtant à des catégories sociales assez différentes.

Tout cela, c'est le milieu et la conjoncture qui le favorisent. Les pouvoirs publics cherchent à uniformiser l'espace urbain. Mais dans le vécu quotidien, les obstacles apparaissent multiples. A cause des contreponds d'ordre socio-économique et/ou politique, le mode de gestion ou d'intervention des mêmes pouvoirs présente un caractère varié. Et cela pèse diversement sur la situation socio-économique voire politique d'une société, et justifie la pertinence de la question de la petite économie marchande.

Kisangani, ville coloniale et point de rencontre des cultures musulmane et chrétienne, soudanaise, bantoue et nilotique, est restée un centre attractif des populations du nord-est du Zaïre. Depuis l'indépendance, la présence européenne est régressive, surtout après les mutineries et guerres que cette ville avait connues ; les Libanais tendent à remplir le vide ainsi créé et à dominer le commerce manufacturier. Quelques Ouest-africains (Sénégalais, Guinéens, Ivoiriens...) sont aussi présents dans ce secteur parce qu'attirés par l'or, le diamant voire l'ivoire dont le commerce a perdu le marché depuis quelque temps.

La forte diversité ethnique de Kisangani montre peut-être combien est vaste sa zone d'influence. Il y a même lieu de se demander, lorsque la faible distance n'est pas en cause, si d'autres facteurs ne contribuent pas à dessiner la zone dans laquelle la ville puise sa population. Mais pareille question amènerait à étendre le champ de cette étude aux aspects socio-démographiques et politico-économiques (5).

Nous rapportant à la question de la petite économie marchande, il y a lieu de noter que depuis l'indépendance du Zaïre, le commerce à Kisangani n'a pas évolué vers des formes très modernes. Bien au contraire, les formes du petit commerce se sont multipliées. La ville, de par son centre d'affaires de la Makiso, garde un aspect assez modeste (6). La raison en est peut-être la pauvreté de la clientèle, comme l'ont démontré plusieurs auteurs, notamment B. Verhaegen (7). C'est sans doute le cas de plusieurs villes zaïroises, à l'exception près de Kinshasa où se forme dans certains quartiers un *Central Business District*.

La caractéristique frappante du commerce à Kisangani se révèle être surtout sa fonction de transit entre le nord-est du Zaïre et la ville de Kinshasa. La population locale est quant à elle servie en grande partie par de petits détaillants installés dans divers marchés qui s'y créent. Les étals prolifèrent et la vente des articles s'effectue jusqu'à la plus petite unité possible. Petits commerçants et autres artisans savent s'adapter aux besoins qui se manifestent et dont la

#### POPULATION PAR ZONE A KISANGANI

Zones	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Mangobo	20.137	22.175	23.979	25.594	91.885
Lubunga	17.804	19.817	20.938	21.184	79.742
Tshopo	19.379	21.435	18.023	18.973	77.610
Kabondo	15.272	17.106	16.340	15.422	64.140
Makiso	8.211	8.486	7.176	7.358	32.211
Kisangani	6.677	7.416	7.641	6.451	30.185
				Totaux	375.973

Source : Recensement Hôtel de ville, 1987.

(5) Cf. les travaux de B. Verhaegen, B. Jewsiewicki et autres.

(6) Cf. Baya ki M., « Le centre des affaires de la Makiso à Kisangani (Zaïre) », *Travaux et documents de géographie tropicale*, n° 58, 1987, pp. 153-168.

(7) B. Verhaegen, « La vie quotidienne à

Kisangani en 1980 », *Les Cahiers du CRIDE*, n° 48-49, 1980 ; B. Verhaegen, « la Ville de Kisangani », *Cahiers d'actualité sociale*, n° 3, 1986 ; B. Verhaegen et K. Kasongo, « Emploi, salaire, prix et niveau de vie à Kisangani, janvier-juin 1976 », *Les Cahiers du CRIDE*, n° 3, 1979, 36 p.

pression a plus de poids que les réglementations officielles. Ainsi les centres commerciaux de l'agglomération évoluent dans leur composition et dans leur localisation, pour répondre aux goûts et aux habitudes de leur clientèle la plus nombreuse, en se mettant à la portée des moyens généralement faibles de celle-ci.

Kisangani est à la fois chef-lieu de la région du Haut-Zaïre et sous-région urbaine. Sa structure administrative est identique à celle des autres villes du Zaïre. Elle comprend six zones divisées en quartiers ou en collectivités.

La répartition de la population à l'intérieur des différentes zones urbaines fait apparaître une concentration de la population dans les zones périphériques de Mangobo (24,4 %), de Lubunga (21,2 %), de Tshopo (20,6 %) et de Kabondo (17 %). Périphérique, la zone de Kisangani est le milieu d'origine d'une ethnie (les Wagenia) ; elle est fortement influencée par la religion musulmane qui y a son siège pour la ville, et est coïncée entre le fleuve et la route qui conduit vers le nord-est du pays.

Dans les zones périphériques, la promiscuité est assez grande. Une enquête menée en 1987 portant sur 98 ménages répartis dans les onze quartiers qui composent la zone de Mangobo a permis d'estimer une taille moyenne de 8 personnes par ménage. Quant à l'habitat, les données de la même enquête confirment que les pièces sont très exigües et que leur nombre dépasse rarement trois. Certains parents sont obligés de partager leur chambre avec les enfants de plus de 10 ans. La situation est encore difficile dans certains ménages où le salon joue un double rôle : il sert de salle d'accueil des visiteurs la journée et devient une chambre à coucher la nuit. Quant à la nature des murs et de la toiture, les maisons des enquêtés sont construites soit en dur ou en briques adobes, soit en pisé. La toiture la plus courante est en éternit (maison type ONL — Office national de logement) et en tôles métalliques. Ces maisons appartiennent aux citadins à budget moyen (8). Par contre, celles en pisé ou en briques adobes couvertes de tôles de récupération ou de chaume appartiennent aux personnes à revenu modeste. Concernant l'eau, l'éclairage et les installations sanitaires, la totalité des ménages enquêtés dispose d'une adduction d'eau à l'extérieur de la maison ; une très faible proportion de la population d'enquête utilise l'électricité, la majorité se sert de la lampe tempête. Une minorité de ménages a des logements dotés des installations sanitaires internes (surtout quelques rares maisons type ONL), la plupart utilisent des toilettes faites en rameaux (9).

(8) Souvent, il s'agit des habitations des fonctionnaires, petits commerçants, parents des agents gradés des entreprises privées ou publiques.

(9) Cf. Sambu A., *La croissance démographique et la crise du logement dans la zone de Mangobo*, TFC, ESSAP, UNIKIS, 1987.

Toutes ces caractéristiques de l'habitat observées en 1987 dans la zone de Mángobo peuvent, d'après nos observations sur le terrain, être extrapolées aujourd'hui dans toutes les zones de la ville de Kisangani qui, en tout état de cause, vivent la précarité, excepté dans une moindre mesure le centre ville (Makiso).

### **Un salariat faible**

Quant à l'emploi, Kisangani n'échappe pas au problème du chômage urbain croissant. La ville comptait 21 834 salariés en 1952, 21 873 en 1959, 23 820 en 1972, 18 835 en 1973 et 19 500 en 1982 (10). Sur une population estimée à 377 038 habitants en 1988, 19 931 ont un emploi salarié répertorié. Pour la même année, on a estimé à 47 503 les sans emploi, statistique peu fiable étant donnée la difficulté qu'il y a aujourd'hui à suivre les migrations et à compter les oisifs. Sur un total de 4 135 demandes d'emploi enregistrées par le Bureau d'emploi et de placement de la division du Travail et de la Prévoyance sociale en 1989, 350 ont été satisfaites.

A ces données devront être ajoutés l'intervention de la Banque du Zaïre dans le marché de l'or artisanal qui empêche de nombreuses personnes de constituer des relais de vente, et l'abandon du marché de l'ivoire par plusieurs centres consommateurs. Mais il y a surtout la chute du prix du café, produit sur lequel repose en partie l'économie de la région du Haut-Zaïre en général et de Kisangani, ville transitaire, en particulier. Dans cette ville, en effet, les grandes entreprises à savoir la SOTEXKI (Société textile de Kisangani), la BRALIMA, l'UNIBRA (brasseries), la SORGERI... sont des opérateurs économiques du café dont la vente en devises permettait l'importation selon les cas des matières premières, des machines ou autres produits. Face à la conjoncture assez difficile, ces entreprises dans leur ensemble ont procédé (et procèdent encore) à la réduction des effectifs de leurs unités. En plus, certaines activités commerciales, certains services, certains magasins, voire quelques investissements de taille, contraints par la crise et la mévente, ne trouvent d'autres issue que de fermer les portes. C'est le cas de SOLBENA, d'ALIPOST (Alimentation de la poste), d'INNOVATION, de PRODIMPEX, des magasins MBOLIKA, du dancing club *New Pop City*, etc. Au total, 84 entreprises ont fermé en 1989 !

Face à la forte pente régressive de l'emploi dans le secteur officiel, à la précarité de l'habitat et aux effets de la crise sur de nombreuses familles, plusieurs observateurs trouvent que la petite éco-

(10) Conseil régional de planification, *Diagnostic régional*, division régionale du Plan, octobre 1989, p. 36.



nomie marchande constitue une issue adaptée quoique peu précisée encore. Nous n'allons pas revenir sur les conclusions déjà avancées, sauf pour insister sur certains aspects à cause de leur pertinence pour la compréhension des problèmes que soulève cette étude.

Rappelons que plusieurs acteurs de la petite économie marchande à Kisangani sont des personnes souvent démunies ou que les patrons de ces activités appartiennent, pour la plupart, aux classes populaires, c'est-à-dire aux familles dont certaines caractéristiques viennent d'être brossées. La ville est pauvre. L'insuffisance de l'emploi officiel ou formel ainsi soulignée pousse à la créativité populaire et toute possibilité d'une quelconque accumulation du capital est rapidement exploitable.

Le cas des petits marchés nocturnes est illustratif. Ceux-ci apparaissent chaque nuit sur les principales rues de la ville. Ils constituent une source de revenus pour de nombreux ménages et une source d'approvisionnement en denrées alimentaires et en quelques produits manufacturés pour une partie de la population urbaine sans ressources probantes. L'existence de ces marchés nocturnes à Kisangani serait liée aux femmes Lokele qui ont été suivies par les Mbole et plus tard par d'autres groupes ethniques. En suivant la petite histoire, les femmes Lokele ramenaient des villages Bamanga sur la rivière Lindi et des villages Bakumu sur la rive droite de la rivière Tshopo, divers produits agricoles qu'elles revendaient dans les principaux marchés du centre de Kisangani (régimes de bananes, carottes, feuilles de manioc, riz, huile de palme, etc.). Au retour, elles ramenaient là où elles passaient du sel, du poisson salé et frais, des cigaretttes et divers produits manufacturés. En ville, en dehors des marchés organisés, ces femmes écoulaient leurs produits en suivant les clients dans leurs habitations. Elles sillonnaient les diverses rues de la cité, parfois en criant à haute voix pour se faire identifier. Par la suite, elles furent intéressées par la population qui fréquentait la nuit les débits de boisson situés dans les grandes rues et les quartiers du centre urbain. Peu après, elles envahissaient les espaces vides à côté des rues et/ou places où la circulation des personnes et des véhicules est intense. Les premiers marchés nocturnes ne fonctionnaient pendant la période coloniale que dans le Centre belge I (actuelle zone Tshopo) et belge II (actuelle zone de Lubunga) qui sont les deux premiers centres extra-coutumiers de Kisangani (11).

### ***Ethnies et activités marchandes***

En identifiant ainsi les acteurs des petites activités marchandes

(11) Cf. Lokomba B., « Kisangani, centre urbain et les Lokele », in B. Verhaegen

(éd.), *Kisangani : 1876-1976 : Histoire d'une ville*, Kinshasa, PUZ, 1976.

à Kisangani, plusieurs origines tribales se trouvent mêlées. Cela répond à une caractéristique ancienne de cette ville qui connut une grande diversité ethnique dans sa population. L'histoire de la ville de Kisangani indique certes qu'aucune ethnie n'est et n'a jamais été dominante en permanence. Mais les effets de la détérioration des infrastructures économiques, les mauvais circuits d'échanges avec la campagne, le clientélisme et les élans régionalistes et/ou ethniques liés à la gestion du pouvoir étatique depuis l'indépendance ont constitué autant de facteurs importants ayant influencé ou tendant à bouleverser l'ancien mode d'occupation de la ville. Aujourd'hui, certains quartiers d'habitations, voire plusieurs activités de la petite économie marchande sont largement dominés par certaines ethnies habitant l'hinterland immédiat.

La présence des Topoke est de plus en plus ressentie dans certains quartiers de la zone de Mangobo tels que Matete ou Lindi ; celle des Mbole est observée à Lubunga et dans le quartier Kitenge de la zone Tshopo ; celle des Lokele en partie à Mangobo et Lubunga ; celle des Bamanga sur la rive droite de la rivière Tshopo ; celles des tribus de l'Ituri et du Nord-Kivu (les Nande par exemple) à Kabondo. Il ne s'agit là en fait que des quartiers pauvres. A propos de ces occupations, F. Streiffeler et Mbaya M. écrivent : « *Les membres d'une ethnie ont tendance à s'installer là où débouche la voie qui relie la ville de Kisangani à leur milieu d'origine (...)* (12).

La concentration des ethnies au niveau des activités de la petite économie marchande est aussi frappante. C'est le cas de la friperie, des services de réparation des pneus, de la gestion des petites boutiques, des petites entreprises de taxi, des pirogues motorisées... où les Lokele sont majoritaires ; les métiers de dockers, des carrières de sable ou la quincaillerie des pièces de rechange usagées sont dominées par les Topoke suivis de près par les Mbole et les Lokele ; la vente du bois de chauffage par les Lokele suivis des Mbole ; le métier des charretiers par les Mbole suivis des Ngando et des Topoke. Les propriétaires et les travailleurs des carrières de sable, graviers et moellons sont les Topoke et, dans une moindre mesure, des Lokele, Turumbu, Wagenia et Mubango. Bref, dans plusieurs activités de la petite économie marchande, à Kisangani, la présence des tribus originaires de la sous-région de la Tshopo qui entoure Kisangani se révèle assez forte. Les autres ethnies viennent dans une faible proportion sauf pour quelques rares activités comme le secteur des petites pharmacies où les Atela sont nombreux.

A propos de cette domination et surtout d'une certaine suprématie des Lokele puis des Topoke, deux tribus majoritaires, dans

(12) F. Streiffeler et Mbaya M., *Zaire : village, ville, campagne*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 31.

l'occupation actuelle de la ville et dans la présence significative dans diverses activités de la petite économie marchande, Lokomba B., propose une explication : « *Voisins des Lokele, les Topoke furent influencés plus tardivement et plus faiblement par la colonisation. Ce n'est qu'à partir de la Seconde Guerre mondiale qu'ils commencèrent à émigrer en assez grand nombre à Kisangani. Ils y venaient le plus souvent comme travailleurs non qualifiés et ne pouvaient s'appuyer, pour y faciliter leur intégration à la société urbaine, que sur des parents ou des frères de clan déjà installés en ville. Ils exerçaient toujours les emplois les plus mal rémunérés. Les Lokele entretiennent depuis des temps reculés des relations d'échanges intenses avec d'autres populations. Ils se sont insérés assez rapidement dans l'économie commerciale* » (13). De même que l'on serait tenté d'observer que la présence des Topoke est plus concentrée du côté des activités de la petite économie marchande à caractère manuel, peut-être parce qu'ils sont cultivateurs dans leur milieu villageois alors que les Lokele sont pêcheurs.

### **La diversité des petites activités marchandes**

Les activités de la petite économie marchande, écrit G. de Villers, sont très diverses. Les petits métiers se développent dans toutes les branches de l'économie. Il peut s'agir d'ateliers artisanaux ou de petites entreprises produisant des biens (fabrication de marmites, de briques, de cercueils...) ou des services (réparation de vélos, charge de batterie, restauration, coiffure...). Il peut s'agir d'activités commerciales, d'activités de transport (piroguiers, taximen, charretiers...), d'activités agricoles (maraîchage urbain...) ou encore d'activités financières (prêteurs de la « Banque Lambert »...). Les caractéristiques matérielles, techniques, économiques, sociales des activités variant fortement d'une branche ou d'une sous-branche (commerce de produits vivriers ou commerce de produits pétroliers par exemple) à l'autre, les enquêtes les plus intéressantes pourront être sans doute celles qui approfondissent l'analyse de tel ou tel type d'activité ou qui procèdent par comparaison entre les activités de différentes branches, mais qui auront été étudiées chacune selon une démarche et avec des instruments d'enquête spécifiques (on peut difficilement concevoir un même questionnaire d'enquête pour analyser les entreprises artisanales et les petits commerces) (14).

L'hétérogénéité des activités de la petite économie marchande ne tient pas uniquement aux positions qu'elles occupent dans la division du travail mais aussi à la logique du contexte social ou politique et des motivations des acteurs. Dans un même secteur

(13) Cf. Lokomba B., *art. cit.*

(14) G. de Villers, *op. cit.*, pp. 35-36.

d'activité, on constate parfois que certaines personnes réussissent à grossir leur capital au moment où la majorité piétine. C'est en rapport à ce point que nous recommandions ailleurs (15) que les enquêtes (analyses) sur le groupe se fassent en complémentarité avec celles se rapportant aux biographies des individus qui, aussi, déterminent l'échec ou la réussite de l'activité. Malgré leur pertinence, les ressemblances souvent constatées dans les activités de la petite économie marchande (faible capital, manque de surplus significatif, utilisation d'instruments obsolètes et à faible intensité capitalistique...) ne doivent pas conduire à des conclusions globales rapides. Si dans certains secteurs d'activités, la créativité populaire, le salaire ou l'organisation sont faibles, dans d'autres par contre, ces mêmes éléments peuvent devenir significatifs et conduire à voir qu'il y aurait lieu d'éviter de poser une problématique unique et rigide.

Les traits repérés dans une activité ou dans une branche d'activité ne se retrouvent pas (souvent) tous réunis dans diverses activités de la petite économie marchande. Des facteurs tels que le secteur dans lequel elles évoluent, le lieu, l'envergure, le temps... limitent ou favorisent certaines ressemblances ou dissemblances. Par exemple, les caractéristiques communes à plusieurs activités peuvent être dues à leur complémentarité. C'est le cas de l'horaire du travail des réparateurs de pneus et des taxis, de même que la formation des prix et les rémunérations du personnel (qui se font aux pourcentages dans les deux cas).

Certaines activités de la petite économie marchande présentent des différences parfois énormes dans leur exercice. Citons par exemple la brutalité de certains services de l'État, face aux activités de la revente individuelle de l'essence, de la sculpture de l'ivoire, de la petite entreprise de taxi (etc.), et leur attitude conciliante sinon oublieuse face aux dockers, à la quincaillerie des pièces de véhicules usagées, au commerce des fripes, à la récupération des pneus... De l'avis de certains enquêtés, l'intensité des ennuis dépendrait en partie des intentions des chefs qui dirigent les services publics ou l'armée, quoiqu'il reste fort vraisemblable que les mêmes officiels puissent négliger des secteurs entiers pour ne poursuivre que d'autres. Est-ce à cause de l'image de la richesse entraînée par certaines activités ? Ce qu'il faudra d'abord voir, c'est que l'inégalité est souvent liée à l'irrégularité des interventions des autorités dans leur fonctionnement. Le système social zairois d'ensemble paraît plus fonctionner de manière à favoriser l'obtention d'un complément de salaire par les individus détenteurs de parcelles de pouvoir. On devra alors comprendre qu'on ne gagnera peut-être pas grand-chose à poursuivre un réparateur de pneus (quado) ou un

(15) Cf. Omasombo T. et Shabanza K., « La petite économie marchande à Kisan-gani : nouvelles études de cas », in *Notes de Recherches*, n° 8, février 1990.

revendeur de braises. Mais la difficulté qui persiste encore tient au caractère limité des interventions sur des activités particulières, excluant parfois même certaines où le gain est possible et donc la rapine intéressante. C'est le cas de la friperie ou de la peinture artistique où les taxes sont trop faibles ou inexistantes.

Certains de nos interlocuteurs affirment que le produit qui attire les détenteurs de pouvoirs publics et/ou privés doit être interprété en relation avec la conjoncture de crise. En effet, les interventions des officiels se concentrent généralement sur des biens stratégiques. C'est le cas des moyens de transport (taxi, fula-fula, pirogue...) ou du carburant. Le capital que génèrent ces activités attire plus parce que souvent il est important et que la consommation de ces biens est rapide.

### ***La légalité en question***

Parce que les relations État-activités de la petite économie marchande sont parfois « ambiguës » et que cela laisse libre champ aux actes de clientélisme, voire de vandalisme, les individus qui agissent au nom des pouvoirs publics et les acteurs de la petite économie marchande qui cherchent à s'intégrer dans la société se trouvent des espaces et « créent » leur légalité. Le cas déjà cité de la revente non officielle du carburant, par exemple, est frappant. Les revendeurs de carburant, communément appelés « kadhafi » dans le jargon local, détiennent tous ou presque des autorisations officielles de vente de lubrifiant mais s'arrogent le droit de vendre le carburant qui rapporte beaucoup plus rapidement. Ils l'obtiennent généralement de détournements de stocks réservés aux services publics, aux entreprises privées et à l'armée. Beaucoup d'entre eux sont fils de militaires en fonction ou retraités. Pourtant, ils font souvent l'objet d'arrestations dans les cachots des gendarmeries, paient des amendes sans quittance aux commandants de garnison et se voient confisqués tous leurs produits. Pour les « kadhafi », les soldats ne sont que des voleurs et la brutalité dont ils font l'objet ne se justifie pas. L'État, avouent-ils, n'arrive pas à supporter comme il se doit leurs parents et eux-mêmes se donnent de l'emploi au lieu de rester badauds. Bref, les « kadhafi », qui obtiennent auprès de l'armée et autres services des quantités importantes de carburant à moindre coût par rapport au tarif des stations agréées, font de la surenchère ; les commandants des garnisons et les autres détenteurs des pouvoirs qui le savent recourent à la brutalité afin de récupérer leur part sans rien donner à l'État.

Un autre exemple, celui de la vente du bois de chauffage au *beach* de la rivière Tshopo (16) apporte d'autres éléments d'expli-

(16) Cf. Kahindo N.D., *La petite économie marchande à Kisangani. Cas du transport et vente du bois sur la rivière Tshopo*, TFC, juillet 1990, 62 p.

cation au problème posé. Sur 40 exploitants, 30 payent les taxes de quelque nature que ce soit. Les 10 autres enquêtés ont déclaré n'avoir payé aucune taxe ; ils sont pour la plupart des agriculteurs vivant pendant une grande période de temps à la campagne. Ils viennent périodiquement au *beach* et n'ont jamais eu l'occasion de rencontrer l'agent collecteur étant donné que la perception se fait de façon tout à fait irrégulière. Ces agriculteurs reconnaissent seulement avoir payé les frais d'étalage qui s'élèvent à 20 zaïres par jour (17). En effet, ces frais d'étalage sont une création des autorités du quartier, semble-t-il, avec la couverture de la zone et constituent une sorte de compensation établie entre les autorités locales ci-dessus et le capita du *beach* propriétaire de la maison qui sert de bureau de quartier. Ce capita collecte quotidiennement des frais d'étalage en compensation des frais de loyer sans qu'il y ait ni contrôle pour connaître le montant de perception journalière, ni écritures comptables. Il va même, au nom du pouvoir, jusqu'à prélever quelques produits agricoles (bananes, manioc,...) qui accompagnent la vente du bois de chauffage, pour la survie de sa famille !

Dans plusieurs activités de la petite économie marchande, l'État à travers les interventions de ses divers services passe pour une énigme qui frappe ou non, freine ou favorise, récupère ou se passe des petites activités marchandes. Les définitions courantes de celles-ci lui accordent une prééminence souvent remarquable. Il convient alors de se demander en quoi l'enregistrement dans le cadre classique de la statistique et de la comptabilité nationale ainsi que le caractère illégal ou non légal d'une activité économique sont fondamentalement pertinents pour sa saisie ; en quoi le passage de l'illégalité ou de la non-légalité à la légalité changerait la nature intrinsèque d'une activité.

Le caractère illégal ou non légal ne semble pas être à lui seul déterminant pour définir la petite économie marchande au Zaïre. Et, c'est peut-être le moment de le souligner, l'illégalité ou la non-légalité dont il est question découle moins de la nature de ces activités que de la transgression d'une disposition légale. Celle-ci peut être une loi sur l'environnement, sur la salubrité publique, etc. C'est donc à tort qu'on insiste un peu trop sur la fiscalité lorsqu'on parle de l'illégalité.

A propos de la fiscalité, les activités de la petite économie marchande n'échappent pas toutes à l'emprise de l'État. Celui-ci a, en effet, par le jeu des taxes et patentes — peu importe qu'elles soient elles-mêmes légales ou qu'elles résultent de la vénalité d'agents politico-administratifs —, une mainmise sur plusieurs d'entre elles. Comment peut-on alors dire qu'elles sont illégales du point de vue

(17) Données recueillies au mois d'avril 1990.

de la fiscalité lorsque l'illégalité en question ne concerne qu'une partie. Il ne s'agit là souvent que d'une généralisation abusive.

Par ailleurs, il est douteux que les entreprises du secteur capitaliste soient toutes en règle avec le fisc. Et, même, qu'advierait-il si une grande société (SOTEXKI, SORGERI, SOTRAZ, BRALIMA...) arrivait à passer outre les impositions fiscales ? Les activités et la production de certaines grandes entreprises n'apparaissent pas toujours dans la comptabilité nationale. Le critère de légalité paraît ainsi bien fragile pour caractériser les activités de la petite économie marchande.

En plus, on introduit sur la liste des activités de la petite économie marchande les activités commerciales et financières (prêts « Banque Lambert »), de même que des activités artisanales et agricoles orientées vers le marché, qui n'utilisent pas — ou seulement sur une petite échelle — du travail salarié et qui ne dégagent parfois pas de surplus ou seulement un surplus très limité.

À propos de surplus, par exemple, il semble que les entrepreneurs du « secteur des petits métiers » connaissent très rarement le montant exact de la plus-value qu'engendrent leurs entreprises. Ceci est principalement dû à l'absence de toute comptabilité classique. Dès lors, comment peut-on généraliser et parler de surplus limité ? Et puis, par rapport à quoi ce surplus est-il limité ? Est-ce par rapport à un seuil préalablement fixé ou est-ce par rapport au capital investi ?

En outre, nous l'avons déjà dit, certaines activités qui intéressent la petite économie marchande — peu importe leur nombre —, engendrent quand même des bénéfices considérables. Dans ce cas et selon les termes de certaines définitions, ne feraient-elles plus partie de la petite économie marchande ?

L'importance de la main-d'œuvre soulève d'autres questions. Ainsi par exemple, le charroi d'un propriétaire de charrettes peut atteindre cent unités. Sachant que cent charrettes signifient cent travailleurs, peut-on dire qu'il s'agit encore de la petite économie marchande ? La définition de la petite économie marchande ci-dessus que propose G. de Villers fait apparaître des éléments intéressants bien que parfois peu précis. Les caractéristiques qu'il énumère sont pertinentes mais il sied d'en souligner le caractère relatif. Cet auteur ne croit pas qu'on puisse chercher à établir une typologie générale, unique, des activités de la petite économie marchande. Selon lui, différentes typologies peuvent et doivent être construites selon la branche d'activité que l'on étudie et selon le point de vue, la perspective que l'on adopte.

La dépendance des activités de la petite économie marchande par rapport aux activités capitalistes de la grande économie n'est nullement évidente. Il existe des liens entre ces deux groupes d'activités, mais à tout prendre, il est difficile d'en apprécier une fois

pour toutes la nature. Nous considérons ici l'ensemble des activités de la petite économie marchande à Kisangani. Par exemple, une entreprise comme la SOTEXKI dépend en partie des petites activités pour son approvisionnement en bois de chauffage ; la SORGERI recourt à celles-ci pour l'achat d'amandes palmistes et d'avocats, matières premières essentielles pour la fabrication de certains produits finis (savons, beurre, huile de cuisine...). Bref, les liens de dépendance partent des deux côtés selon qu'on se trouve ici ou là et selon qu'on considère tel ou tel secteur d'activités. Il est cependant vrai que les entreprises relevant de l'« économie populaire spontanée » recourent souvent aux entreprises capitalistes plus que ne le font celles-ci. Il existe donc des rapports inégaux dans les relations d'échange ; mais inégalité ne signifie pas toujours subordination.

**Omasombo Tshonda**

*Institut de recherches sociales appliquées (Kisangani)*